

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE95

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 20, substituer au mot :

« notification »

les mots :

« demande d'autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.